

**18 décembre 2019** Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des assemblées à 18 h 30, le mercredi 18 décembre 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn  
Mme Annie Girard, conseillère  
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Vallier Girard  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Était absent : M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Aucun citoyen présent.

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 18 h 35.

**256 18-12-2019** *Lecture et adoption de l'ordre du jour*  
*Résolution 256-2019*

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Adoption des prévisions budgétaires 2020;
- 2) Adoption du taux de taxe foncière 2020;
- 3) Adoption du règlement 294-2019 déterminant les taux de compensation pour le service d'aqueduc;

**257 18-12-2019** *1) Adoption des prévisions budgétaires 2020*  
*Résolution 257-2019*

M. Laurent Thibeault, maire fait la présentation sommaire du budget pour l'année se terminant le 31 décembre 2020. Un budget équilibré de 1 207 693 \$. Ce budget inclut des activités d'investissements de 104 000 \$. Après ces précisions, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année financière couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 telles que présentées et rédigées.

**258 18-12-2019** *2) Adoption du taux de taxe foncière 2020*  
*Résolution 258-2019*

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter le taux de taxe 2020 tel que prévu au budget 2020, soit 1,225\$/100\$ d'évaluation.

**259 18-12-2019** *3) Adoption du règlement 294-2019 déterminant les taux de compensation pour le service d'aqueduc*  
*Résolution 259-2019*

- Considérant que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;
- Considérant qu'un avis de motion a également été donné lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 294-2019 déterminant les taux de compensation pour le service d'aqueduc avec dispense de lecture

**260 18-12-2019 Levée de la séance**  
**Résolution 260-2019**

M. Frédéric Villeneuve propose de lever la présente à 18 h 47.

---

Maryse Girard, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Laurent Thibeault, maire

**18 décembre 2019** Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des assemblées immédiatement après la séance extraordinaire sur l'adoption des prévisions budgétaires, le mercredi 18 décembre 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn  
Mme Annie Girard, conseillère  
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Vallier Girard  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Était absent : M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Aucun citoyen présent.

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 18 h 48.

**261 18-12-2019 Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 261-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Adoption du règlement 293-2019 portant sur l'entretien d'été du chemin du petit lac Saint-Germain;
- 2) Paiement de la facture de Samson et frères, puisatiers, aménagement du puits #3, au montant de 94 247,00 \$;
- 3) Bell, service 9-1-1 autorisation de signature pour les changements dans l'entente des centres d'urgence 9-1-1 pour la migration du nouveau réseau

9-1-1 PG;

- 4) Engagement de M. Christian Pellerin comme journalier saisonnier et remplaçant occasionnel en hiver;
- 5) Augmentation salariale de 2% pour tous les employés et les élus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- 6) Ajustement salariale Directrice générale pour l'année 2020;
- 7) Paiement du déficit de l'OMH de Sainte-Rose-du-Nord pour l'année 2019, 8 622 \$;
- 8) Résolution TECQ 2014-2018 travaux réalisés;

**262 18-12-2019 1) Adoption du règlement 293-2019 portant sur l'entretien d'été du chemin du petit lac Saint-Germains  
Résolution 262-2019**

- Considérant que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;
- Considérant qu'un avis de motion a été également donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard, propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 293-2019 portant sur l'entretien d'été du chemin du petit lac Saint-Germains avec dispense de lecture.

**263 18-12-2019 2) Paiement de la facture de Samson et frères, puisatiers, aménagement du puits #3, au montant de 94 247 \$;  
Résolution 263-2019**

- Considérant que l'entreprise a effectué la construction du puits #3 sous la surveillance de M. Christian Denis, hydrogéologue;
- Considérant que M. Denis dans son courriel du jeudi 5 décembre 2019, confirme que les travaux ont été réalisés en fonction du devis d'exécution et que les mesures et quantités réelles qu'il a vérifiées et constatées sur le terrain concordent avec la facture présentée;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de Samson et frères au montant de 94 247 \$ incluant les taxes.

**264 18-12-2019 3) Bell, service 9-1-1, autorisation de signature pour les changements dans l'entente des centres d'urgence 9-1-1 pour la migration du nouveau réseau 9-1-1 PG  
Résolution 264-2019**

- Considérant que le service 9-1-1 de Bell a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1PG) selon la décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications.

- Considérant que ce service permettra au Canadiens d'avoir accès à de nouveaux services d'urgence améliorés et novateurs reposant sur le Protocole Internet (IP);
- Considérant que tous les centres d'urgence 9-1-1 doivent migrer vers le nouveau réseau 9-1-1PG entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2023;
- Considérant que le réseau E9-1-1 actuel sera décommissionné après le 30 juin 2023;
- Considérant que de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées avec les autorités du 9-1-1 (municipalités, premières nations, province, comtés, etc);

Pour ces motifs, M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de désigner M. Laurent Thibeault, maire et/ou Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la nouvelle entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**265 18-12-2019 4) Engagement de M. Christian Pellerin comme journalier saisonnier et remplaçant occasionnel en hiver**  
**Résolution 265-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de ratifier l'engagement de M. Christian Pellerin comme journalier saisonnier et remplaçant occasionnel en hiver.

**266 18-12-2019 5) Augmentation salariale de 2% pour tous les employés, incluant la directrice générale et les élus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**  
**Résolution 266-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accorder une augmentation salariale de 2% à tous les employés, incluant la directrice générale et les élus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**267 18-12-2019 6) Ajustement salarial de 7 000 \$ la directrice générale pour l'année 2020**  
**Résolution 267-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'ajuster le salaire de la directrice générale de 7 000 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**268 18-12-2019 7) Paiement du déficit de l'OMH de Sainte-Rose-du-Nord pour l'année 2019 au montant de 8 622 \$**  
**Résolution 268-2019**

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de payer la part du déficit à l'OMH de Sainte-Rose-du-Nord pour l'année 2020 au montant de 8 622 \$.

**269-2019 8) Demande d'aide financière dans le programme TECQ, utilisation du solde de 92 273 \$, travaux réalisés**

- Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Attendu qu'il y a un solde disponible de 92 273 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Olivier Hudon, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière au montant de 92 273 \$ et que :

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 % par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**270 18-12-2019 9) Levée de la séance**  
**Résolution 270-2019**

Mme Annie Girard propose de lever la présente à 19 h01.

\_\_\_\_\_  
Maryse Girard, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Laurent Thibeault, maire